

Bulletin Municipal Mars 2018

Le mot du maire

En juillet 2016, nous avons voté à une large majorité la réduction de l'éclairage nocturne dans le bourg et les villages par souci d'économie d'autant que, contrairement à ce que l'on pourrait craindre, les études réalisées dans des villages qui ont mis en œuvre cette opération, ne montrent pas d'accroissement de la délinquance pendant les périodes d'extinction. Depuis, nous attendions les travaux du SIEG et enfin, tout arrive !, les travaux ont été exécutés. L'éclairage sera éteint la nuit de minuit à 5 heures du matin pendant la période du 1^{er} septembre au 30 Avril et de minuit au lever du jour pendant la période du 1^{er} mai au 31 Août. A noter que pendant les périodes de fête à Viverols, fête de la musique, fête des vieux métiers, semaine festive, fête patronale,... l'éclairage sera maintenu la nuit. Il se peut que la mise en œuvre de cette réduction demande quelques jours d'adaptation. Soyez patients, tout sera bientôt réglé. Je vous rappelle enfin que si vous constatez qu'une lampe de l'éclairage publique ne fonctionne pas, vous pouvez le signaler à la mairie qui prévient les services concernés.

Par ailleurs, nous commençons à préparer l'été et ses festivités locales. Cette année, la communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'aider financièrement les associations à condition que le programme festif envisagé revête un caractère d'intérêt communautaire. Cela pourrait être le cas de notre semaine festive, de la fête des vieux métiers le 29 Juillet à la fête patronale le 4 Août, car nous pourrions associer aux divertissements prévus dans le village par la communauté de communes, des manifestations organisées par nos associations. C'est en tout cas le sens de la réflexion qui est menée actuellement par Jean-Yves Allard et le comité des fêtes. Nous recommandons aux responsables d'associations qui ne sont pas venus à la réunion préparatoire du dimanche 3 Mars de prendre contact avec Jean-Yves s'ils souhaitent participer à la promotion festive de notre village. D'ores et déjà, nous pouvons annoncer que la communauté de communes Ambert Livradois Forez organisera cet été tous les mardis soir à 20 heures 30, une visite du village sur différents thèmes et qu'une visite des papiers peints de la Maison Granet, qui est classée en partie pour cela, se fera les samedis 7 juillet et 4 Aout à 10 heures30.

Enfin, la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la salle des fêtes a été lancée. Les dossiers sont à l'étude, le choix de l'architecte sera bientôt fait et nous pourrons déposer les dossiers de demande d'aide auprès de l'Europe. La réhabilitation de la salle des fêtes et son adaptation pour recevoir des spectacles vivants nous paraît un gage futur de développement économique et culturel pour notre village. Il faut maintenant trouver les sous !

Informations diverses

- La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc sera commémorée par les membres du comité FNACA du canton de Viverols le 18 Mars à Grandrif à 11 heures en l'église. La cérémonie sera suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.
- Commandez votre composteur. Dans le cadre du programme « Territoire zéro déchet », la communauté de communes Ambert Livradois Forez propose à la vente des composteurs pas chers que l'on peut commander sur internet à l'adresse valtom63.fr ou appeler le 04 73 82 76 91.
- Ateliers de sophrologie. Le CLIC Livradois Forez propose aux retraités les mardis à Viverols un atelier de sophrologie en Mars, Avril, Mai. Téléphoner très vite pour s'inscrire au 04 73 82 96 67 car faute d'inscrits, les séances ont été annulées en Février.
- Le SPANC nous signale qu'une tournée de vidanges de fosses et fosses toutes eaux se déroulera le 11 Avril 2018. Pour s'inscrire, contactez Aurélie RIBES au 04 73 82 76 05.
- Appel à volontaire pour participer à l'activité du CCAS à Viverols. Le Centre Communal d'Action Sociale est chargé de la distribution des colis de fin d'année à nos aînés ou de l'invitation au restaurant pour ceux qui le veulent. Son budget ayant été transféré sur celui de la commune en raison de son insuffisance pour 2018, le CCAS devient une émanation du conseil municipal qui peut continuer à assurer l'organisation des distributions et invitations mais l'intervention de volontaires est indispensable pour un bon fonctionnement. En raison de la démission de l'un des administrateurs du CCAS, le conseil municipal fait appel à un volontaire pour le remplacer. Pour plus de renseignements, s'adresser à Isabelle Martin. Merci de vous faire connaître au secrétariat de mairie.
- Une information de la DDT : attention aux vendeurs de panneaux solaires qui peuvent se montrer parfois insistant. Si vous êtes intéressés, adressez-vous au Conseil Départemental. Rendez-vous sur :
<https://puy-de-dome.insunwetrust.solar>
- Une information de la gendarmerie. Attention, les vols dans les maisons se sont multipliés au cours des dernières semaines à Viverols. Les effractions sont volontiers commises de jour et les voleurs recherchent essentiellement les objets de valeur : argent, bijoux,.... Les gendarmes sont sur des pistes sérieuses mais en attendant, prenez vos précautions : fermez vos maisons lorsque vous vous absentez et cachez vos objets de valeur dans des endroits inhabituels ou mettez-les à la banque.
- Notre médecin local va s'absenter pour un heureux évènement. Son remplacement se met en place. Merci de l'accueil et de la fidélité dont vous ferez preuve, elle participe à la pérennité d'une présence médicale sur le village.

Un métier d'antan : garde-champêtre

Cette fonction moderne remonte à des temps très anciens. Dès que les hommes ont dû protéger leurs champs et leurs cultures, il a fallu nommer un responsable chargé de cette surveillance contre les rôdeurs, les voleurs, les animaux. Il fallait éviter la famine, cela était vital pour la survie du groupe. Ce responsable était désigné par les termes de « messilier » ou « mességué ». On trouve ces appellations liées à l'idée de moisson, dans les anciennes chartes-lois des seigneuries, avant le IX^{ème} siècle.

Sous Louis XIV, une ordonnance royale précise en 1669, qu'en plus des récoltes, les gardes doivent surveiller « le droit exclusif de chasse ». Gérés par une administration particulière, la Capitainerie, ils sont alors désignés par les termes de « gardes-champs », « gardes-messiers », « gardes rivières », « sergent de verdure », mais aussi « gardes champêtre ». Chargés de la surveillance des champs et des territoires de chasse et de pêche de la noblesse, ils remplissent leur mission avec une grande conviction : ils traquent braconniers et chapardeurs qui sont sévèrement punis, ce qui leur vaut une grande impopularité de la part du monde paysan.

Aussi, lors des Etats Généraux de 1789, on demandera la suppression des abus : un grand désordre s'installera alors dans les campagnes malgré la loi de 1790 précisant la surveillance par les gardes communaux. Mais leur pouvoir se voyait limité par l'article 8 indiquant qu'il ne pouvait y avoir de poursuite que sur plainte de propriétaire. Il faut attendre 1791 pour que soient clairement définis la police rurale et le corps des gardes champêtres dans le cadre du code rural. La loi du 8 Août 1795 précise le statut du garde champêtre et le rend obligatoire dans chaque commune rurale de France : avoir plus de 25 ans, savoir lire et écrire, posséder une bonne condition physique (travail par tous les temps, de jour comme de nuit et pendant les week-ends). Il est choisi par le maire souvent parmi les anciens combattants, les blessés ou les pensionnés. Il prête serment devant le juge et devient agent de la force publique puis officier de police judiciaire jusqu'en 1958.



Aujourd'hui, différent du policier rural, leur emploi est devenu facultatif mais ils conservent des fonctions de police judiciaire et disposent de compétences nombreuses.

Un homme du présent : Fanfan

« Quand les gens pensent au garde champêtre, ils voient encore le garde en train de battre le tambour pour faire les annonces, avec son képi et sa plaque de laiton sur la poitrine. Ils ne voient que le côté folklorique » nous confie François Ollier avec une nuance de réprobation amusée. *« C'est que depuis mes prédécesseurs, Terrasse, Dubessey, Farigoule, pour ne citer que ceux là, les temps ont bien changé avec l'informatique et le portable ! »*. Fanfan peut en parler, il occupe cette fonction depuis 22 ans. *« Depuis l'école, on ne m'appelle pas François ici mais Fanfan ce qui peut faciliter les choses. Je suis aussi pompier volontaire et j'appartiens à la Société de Chasse. Ainsi je connais bien le pays où je suis né et cela m'est très utile car les missions d'un garde champêtre sont très variées. »*

Effectivement, un garde champêtre est susceptible d'intervenir dans pas moins de 150 domaines différents. Il doit veiller à la prévention de la tranquillité et assurer la sécurité sous l'autorité de maire. Il participe à la protection de l'environnement et à la préservation des espaces naturels. Il intervient notamment en matière de chasse, de pêche, de camping, de décharge sauvage ou de pollution des rivières. Il constate les délits et peut dresser des procès-verbaux. *« Je veille au respect des arrêtés municipaux, J'assure le suivi de la préparation et le déroulement des différents évènements de la vie du bourg. Je mets en place les panneaux d'annonce et de circulation lors de travaux, des manifestations officielles ou des manifestations locales comme les courses, les marchés mais aussi la fête patronale, l'exposition des crèches ou la fête des vieux métiers. Lors des commémorations, je suis en charge du dépôt des gerbes. Je contrôle aussi la circulation et le stationnement des véhicules. Il m'arrive également de porter secours à un SDF en errance ou à une personne atteinte de malaise sur la voie publique. Je veille sur la propreté des voies publiques ou forestières lors de mes tournées quotidiennes. J'interviens pour les animaux perdus, errants ou agressifs. Les personnes âgées me confient leur clé pour que je puisse les aider. Je passe les voir quand la météo est mauvaise. Je suis en relation suivie avec la gendarmerie et j'effectue des rondes aléatoires dans le pays. On peut toujours appeler le garde champêtre en cas de problème »*. Notez le numéro, il peut vous être utile 06 14 98 24 75. *« Agent de la force publique, on ne peut pas toujours plaire à tout le monde. On peut même dire qu'on ne se fait pas que des amis mais je veille avant tout au respect de la loi et des arrêtés. Il faut savoir faire preuve de pédagogie et de fermeté. Mais il est aussi important de conserver de bonnes relations avec les habitants. Cela me convient ! »*.

Il ne reste plus que 2500 gardes champêtres en France. Viverols peut s'enorgueillir d'en posséder un. Merci Fanfan !